



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. MATEO Jean François, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procuration : M. JORAJURIA Ramuntxo donne pouvoir à M. OÇAFRAIN Jean-Marc

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. JORAJURIA Ramuntxo

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 27 juin 2025

Date d'affichage : 27 juin 2025

DECISION N° 3 : AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2025

(Nomenclature 7.1)

La commune d'Ossès a pour compétence la gestion de la cantine d'Ossès accueillant les enfants des écoles situées sur le territoire d'Ossès : école publique, école Saint Michel et Ortzaizeko Ikastola.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas fixé par délibération du 19 juin 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 était de 5.11 euros. Il indique que la société Bertakoa a informé la commune qu'elle augmentera le tarif du repas de 0.14 euros TTC à partir du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire propose que la commune répercute cette augmentation en augmentant le prix du repas de 5.11 euros à 5.25 euros à compter du 1^{er} septembre 2025.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'augmenter le prix du repas à la cantine d'Ossès à 5.25 euros à compter du 1^{er} septembre 2025,

- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 064-216404368-20250701-20250701D3-DE



Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 1er juillet 2025
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marc Oçafraïn', written over the printed name.

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 03/07/2025
Et après transmission en sous-préfecture le 03/07/2025

